

2019-27 COMMANDE PUBLIQUE / MODIFICATION N°1 PAR AVENANT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A
CRUSEILLES - LOT N°16 CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 19 FEVRIER 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 13 février 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de Jean-Michel COMBET, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS, M. Michel de REYDET

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

Commune de Copponex

Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Emilie MIGUET *procuration*, Mme Catherine CHALLANDE, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ *procuration*, M. Christian BUNZ, M. Louis-Jean REVILLARD

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 29 ; présents ou représentés : 27 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Daniel BOUCHET

Date d'affichage : 21 FEV, 2019

OBJET : MODIFICATION N°1 PAR AVENANT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A CRUSEILLES - LOT N°16 CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR

MODIFICATION N° 1 PAR AVENANT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF A CRUSEILLES - LOT N° 16 CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2018-12 du 27 février 2018, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour les travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES.

En particulier, le lot n° 16 « Chauffage - Traitement d'air » a été attribué à l'entreprise FLUID'AIR pour un montant total de 403 000 € HT, soit 483 600 € TTC.

Il expose que des travaux supplémentaires sont apparus en cours de chantier, nécessitant la passation d'une modification de marché public sous forme d'avenant.

En l'occurrence, la modification du lot n° 16 précité porte sur le dévoiement de la canalisation de distribution de gaz naturel passant aux droits de l'ancien vestiaire du stade de football des Ebeaux.

Monsieur le Président indique que les travaux supplémentaires s'élèvent à 3 200 € HT. Ainsi, le montant global dudit lot est désormais fixé à 406 000 € HT (487 440 € TTC), soit une plus-value de 0,79 % du montant initial du lot.

Le projet d'avenant est annexé aux présentes.

Monsieur le Président précise que seul le Conseil peut l'habiliter à signer cette modification de marché public. Il invite donc l'Assemblée à examiner cet avenant.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification de marché public telle qu'exposée ci-dessus, pour le lot n° 16 « Chauffage - Traitement d'air » dans le cadre de la construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à CRUSEILLES

Acte certifié exécutoire
Le Président
Jean-Michel COMBESILLES



21 FFV. 2019



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 AVENANT

A. Identifications et caractéristiques

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : **Construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à CRUSEILLES**
Lot n°16 Chauffage - Traitement d'air

Marché public passé selon un appel d'offres ouvert (articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

FLUID'AIR
22, rue de Sansy
Seynod
74600 ANNECY
Téléphone : 04 50 63 21 99
@ : fluidair@wanadoo.fr

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appel d'offres :

Sans objet au motif suivant :
la modification du marché public n'engendre pas une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché public.

Montant initial du marché public :
403 000 € HT soit 483 600 € TTC

Modifications du marché public antérieures :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder au dévoiement de la canalisation de distribution de gaz naturel passant aux droits de l'ancien vestiaire du stade de football des Ebeaux.

ARTICLE 2 :

Le détail technique et financier de ces travaux est décrit par le devis annexé à la présente modification.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 3 200 € HT, soit 3 840 € TTC.

La présente modification représente donc une augmentation de 0,79 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 406 200 € HT soit 487 440 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,
Le Président

Signature et cachet

Jean-Michel COMBET

D. Notification de la modification du marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification du marché public au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification du marché public.

A _____, le _____



20, rue de Sansy - 74 600 Seynod
Tel : 04 50 63 21 99 - Fax : 04 50 63 29 65
Courriel : fluidair@wanadoo.fr

GENIE THERMIQUE
GENIE CLIMATIQUE

Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 
ID : 074-247400112-20190219-D_2019_27-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRUSEILLES
268 route du Suet
74350 CRUSEILLES

DEVIS N° 180629

Seynod, le 27/06/2018

Gymnase des Ebeaux

Les travaux comprennent :

Depuis les PE de 63 laissés en attente :

Fourniture :

raccords PE/acier	2	u	460,00	920,00
Tube Dn 50 T3	1	u	168,00	168,00
Contres brides et équipements, joints	1	ens.	88,00	88,00
Vanne Dn 50 y compris raccords agréée GRDF	1	u	354,00	354,00
Peinture, soudure, fixations	1	ens.	50,00	50,00

Intervention sur deux journées.

Main d'œuvre d'équipe

Soudeur agréé gaz acier

Déplacements, approvisionnement

Fourniture d'une attestation de conformité gaz.

Mise en service, essais.	1	ens.	1 620,00	1 620,00
--------------------------	---	------	----------	----------

MONTANT TOTAL HT	3 200,00
TVA 20%	640,00
MONTANT TOTAL TTC	3 840,00